

**COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL
DU REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE ASQUES/SAINT-ROMAIN
du 06 avril 2022**

Présidente : Madame Marie-Claude FOURCADET

Présents : Mmes M. Claude Fourcadet, Murielle Darcos, Claude Larroche et Lucile Monchany, M. Frédéric Vidalenc.

Absent excusé : M. Alain Montion a donné procuration à Mme Fourcadet

Lucile Monchany est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Délibérations :

- Convention de mise à disposition du personnel
- Vote du compte de gestion 2021
- Vote du compte administratif 2021
- Vote de l'affectation du résultat 2021
- Vote du budget primitif 2022

Questions diverses

1- Convention de mise à disposition du personnel

Madame la Présidente rappelle au Conseil que Mme Carole Babian, Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe de la Commune d'Asques est à la charge du secrétariat du SIRP, 3 heures par semaine.

Considérant la délibération n°04-2022 en date du 18 janvier 2022 du conseil municipal d'Asques portant sur la mise à jour de la convention de mise en disposition du personnel,

Pour faire suite à cette décision, il a été établi une convention de mise à disposition de personnel pour la Commune d'Asques sur la base de 3 heures par semaine à compter du 1^{er} janvier 2022 d'une durée de 3 ans par laquelle le SIRP rembourse la commune d'Asques sur la base du salaire brut de l'agent en tenant des cotisations patronales, des primes et indemnités.

Voté à l'unanimité

2- Vote du compte de gestion et

3- Vote du compte administratif 2021

Mme Marie-Claude Fourcadet, Présidente du SIRP, soumet au conseil syndical le compte de gestion puis le compte administratif,

Mme M-C. Fourcadet quitte la séance pour le vote administratif. En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil syndical élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif.

Mme Claude LARROCHE est élue présidente de séance.

Mme Claude LARROCHE rapporte le compte administratif de l'exercice 2021

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL						
		Recettes €	Dépenses €	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	40 794.84	52 544.90	-11 750.06	15 876.80	+ 4 126.74
	Section d'investissement	114.00	840.63	-726.63	1 722.88	+ 996.25

Voté à l'unanimité

4-Vote de l'affectation du résultat

L'affectation du résultat 2021 pour 2022 sera donc comme suit :

- Excédent de fonctionnement clôture : 4 126.74 €
- Excédent d'investissement clôture : 996.25 €

Le solde des restes à réaliser est à zéro euro.

Voté à l'unanimité

5-Vote du budget primitif 2022

Suite au vote du Budget Primitif du SIRP 2022, il s'équilibre de la façon suivante :

Fonctionnement :

Dépenses 70 074.38 euros
Recettes 70 074.38 euros

Investissement :

Dépenses 1 216.25 euros
Recettes 1 216.25 euros

Voté à l'unanimité

Questions diverses :

Service Minimum : La question se pose pour la mise en place d'un service minimum en cas de grève afin d'aider les parents n'ayant pas de solution de garde. Cela est soumis au vote.

Résultat : 3 pour et 3 contre.

À ce jour, l'école d'Asques accueille 3 enfants Ukrainien : 2 en classe de CE1/CE2 et 1 en classe de CM1/CM2. On relève une bonne intégration.

Mme DARCOS nous informe qu'un changement de prestataire pour la restauration sur Asques est prévu pour Septembre 2022. Celui-ci propose des produits locaux.

La prochaine réunion du SIRP est fixée au 23.11.2022 à 9h30.

La séance est levée à 18h50.